

Éthanol*

Sur la période 2014-2018, les flux d'importation UE-Canada étaient très limités (moins de 100 tonnes par an en moyenne). En 2019 et 2020, les exportations canadiennes vers l'UE ont fortement augmenté (12 500 tonnes en 2019, 71 000 tonnes en 2020, soit respectivement 7 et 45 M€), à la suite de la certification d'une usine aux normes européennes. Au vu du caractère historiquement limité des flux UE-Canada, il n'y a cependant pas eu d'impact à ce stade sur la filière européenne.

Cette hausse des exportations canadiennes vers l'UE ne semble pas due à un effet de swap* (combinaison d'une exportation des producteurs américains vers les consommateurs canadiens et d'une exportation des producteurs canadiens vers les consommateurs européens) : en effet, les exportations des États-Unis vers le Canada sont en diminution régulière sur la période 2014-2020.

Il conviendra de maintenir une attention particulière (i) sur l'évolution des flux du Canada vers l'UE, (ii) sur l'évolution des flux des États-Unis vers le Canada (pour identifier un éventuel effet de swap) et (iii) sur le développement d'une filière canadienne aux normes européennes.

Importations FR depuis le Canada (directs* et indirectes*) : 11 000 t en 2020 (9 M€), soit 1% de la consommation française. Il n'y a donc pas d'effet à ce stade sur les régions françaises productrices.

1. Accès préférentiel prévu par le CETA

Le CETA libéralise dès l'entrée en vigueur de l'accord les quatre lignes tarifaires correspondant à l'éthanol¹.

2. Flux

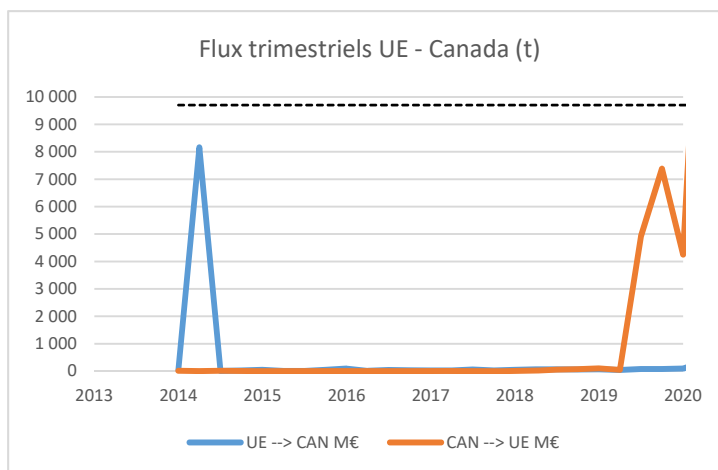
Note sur l'effet statistique du Brexit (voir Glossaire) : tous les chiffres indiqués ci-dessous pour l'UE correspondent à un périmètre UE27 (donc sans le Royaume-Uni), y compris pour les données antérieures au Brexit ; cela permet d'assurer la comparabilité des données d'une année sur l'autre. Ce changement de périmètre explique pourquoi certains chiffres présentés dans ce rapport (sur un périmètre UE27) diffèrent des chiffres présentés dans le précédent rapport (sur un périmètre UE28), car les flux de produits agricoles entre l'UE27 et le Royaume-Uni sont importants.

UE – pays tiers. Le marché européen de bioéthanol enregistre de fortes augmentations des importations depuis 2018. Ainsi, en 2020, les importations européennes s'élèvent à 1,3 Mt (950 M€), soit 33% de la consommation européenne, contre 0,8 Mt en moyenne sur la période 2014-2018 ; les exportations représentent 570 000 t (610 M€), soit 15% de la production européenne. En volume, les importations d'éthanol de l'année 2020 proviennent principalement des États-Unis (24%), du Brésil (14%), du Royaume-Uni (13%), du Pakistan (9%) et du Pérou (8%). Sur la même période, les importations en valeur proviennent principalement du Royaume-Uni (17%), des États-Unis (16%) et du Brésil (10%). L'on note, par ailleurs, une forte progression des exportations américaines vers l'UE en 2019 et en 2020. Depuis 2014, les deux tiers de ces importations se font à droit nul ou réduit.

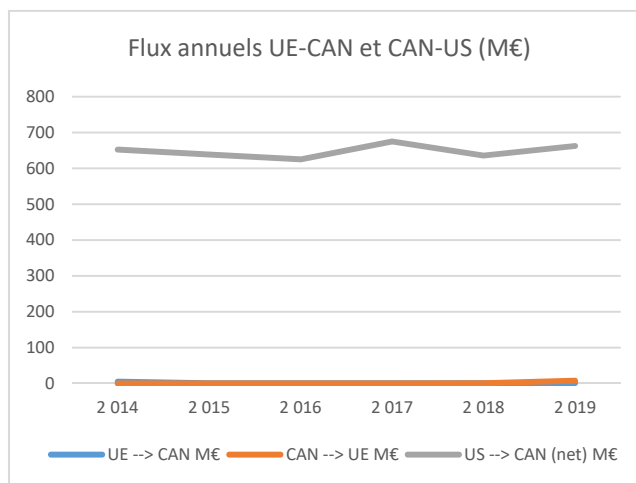
France – Monde. La balance commerciale est largement excédentaire mais se réduit tendanciellement : les importations en 2020 s'élèvent à 430 000 t (340 M€, 37% de la production française), soit un doublement par rapport à la moyenne 2014-2018 (217 000 t, 141 M€), contre 708 000 t pour les exportations (611 M€, 62% de la production), stable sur la même période.

¹ 2207 10 00, 2207 20 00, 2208 90 91 et 2208 90 99 ; les droits de douane avant le CETA s'élèvent respectivement à 19,2 €/hL, 10,2 €/hL, 1 €/vol/hL + 6,4 €/hL et 1 €/vol/hL.

UE – Canada. Les flux sont très limités sur la période 2014-2018 (en moyenne, 36 t d'importations et 1 800 t d'exportations), mais les importations marquent une augmentation en 2019 (12 500 t, 7 M€), dynamique qui s'accélère en 2020 (71 000 t, 45 M€). Ces flux d'importation d'éthanol, qui représentent 1% de la consommation européenne, proviennent de l'entreprise canadienne Greenfield Global Inc qui produit de l'éthanol certifié ISCC depuis décembre (voir plus bas sur la question de l'effet de swap*).



France – Canada. Après une période 2014-2019 où les flux étaient presque nuls, la France a importé 11 000 t (9 M€) d'éthanol en 2020. Cela représente environ 1% de la consommation française.



États-Unis – Canada. Le Canada est importateur net d'éthanol, à hauteur de 38% de sa consommation nationale. Les importations nettes en provenance des États-Unis représentent 490 M€ en 2020, en diminution tendancielle depuis 2014 en valeur et en volume : si ces données ne font donc **pas apparaître d'effet de swap***, il conviendra de rester vigilants si les importations européennes en provenance du Canada continuent d'augmenter.

3. Contexte de prix, de consommation et de production FR et UE

Filière française de bioéthanol et de l'alcool traditionnel. La filière est principalement localisée, pour la betterave à sucre et le blé, dans les Hauts-de-France, le Grand Est, l'Île-de-France, et le Centre-Val de Loire, et, pour le maïs, en Nouvelle Aquitaine. Les sucriers et les amidonniers sont les principaux producteurs ; en 2019, 60% de la production d'alcool agricole a un débouché éthanol carburant (55% en 2020 du fait des restrictions de circulation liées à la crise sanitaire), le reste étant commercialisé en alcool traditionnel dont le débouché des gels hydroalcooliques qui a beaucoup progressé pendant la pandémie. Les producteurs français exportent plus de la moitié de leur production d'alcool traditionnel et une plus faible part de leur production de bioéthanol carburant (1 à 2 Mhl, en baisse après le Brexit). Ils ont progressivement résorbé une partie de leurs surcapacités initiales de bioéthanol-carburant grâce à l'augmentation de la demande en France à la suite du rééquilibrage essence/gazole et de la progression des parts de marché des carburants E10 et Superéthanol-E85.

Production. Selon Eurostat, la production européenne d'alcool éthylique s'élève à 49 Mhl en 2019 (dont 14,4 Mhl pour la France soit 29%) et à 48,5 Mhl (dont 13,4 Mhl pour la France soit 27,6%) en 2020 (soit une baisse de 1% pour la production UE et une baisse de 6,9% pour la France), à base pour un tiers de betteraves sucrières et pour deux tiers de céréales.

Consommation. Selon Eurostat, la consommation européenne d'alcool éthylique s'élève à 57 Mhl en 2019 et à 53 Mhl en 2020 (en diminution de 7%) tandis que la consommation française progresse de 2,7% sur la même période (de 11,2 à 11,5 Mhl). Pour mémoire, la directive européenne sur les énergies renouvelables, confirmée par la nouvelle Directive énergie renouvelable (RED II), limite la prise en

compte de la part des biocarburants issus de cultures alimentaires à 7 % maximum de l'énergie de transports terrestres en 2020 (réel UE 27 : moins de 4% en 2019).

Prix. Après une progression des prix en 2019 par rapport à 2018 sur la plupart des cotations suivies (+ 26 % pour l'éthanol FOB Rotterdam, + 3 % pour l'éthanol combustible au Brésil, et + 11 % pour l'éthanol à Chicago), les prix ont globalement fléchi en 2020 par rapport à 2019 (- 19,5 % pour l'éthanol combustible au Brésil, et - 12 % pour l'éthanol à Chicago) à l'exception de la place de marché en Europe (+ 1,5 % pour l'éthanol FOB Rotterdam).

Compétitivité – Potentiel de production (*). Le Brésil (1^{er}) et les États-Unis (2^{ème}) sont les pays les plus compétitifs de la filière bioéthanol en raison de forts volumes de production et de consommation soutenue, qui offrent un débouché national à la filière, et de politiques publiques de soutien. La France (3^{ème}) et le Canada (4^{ème}) présentent des niveaux de compétitivité comparables. Le Canada tire avantage de son environnement agro-climatique, industriel ainsi que de ses infrastructures, et dispose d'un soutien national à la filière. Le coût de la matière première pour produire du bioéthanol (betterave et céréales) au Canada est de l'ordre, en 2019, de 43,5 USD/tonne (contre 18,9 USD/t au Brésil, 44,7 USD/t aux USA et 34,2 USD/t en France) ; les productions de bioéthanol en 2019 (en millions d'hectolitres) sont 597 Mhl pour les USA, 327 Mhl pour le Brésil, 19,5 Mhl pour le Canada.

4. Autres aspects en lien avec le CETA et faisant l'objet d'un suivi

Effet de swap États-Unis – Canada - UE. Le principal risque potentiel mis en avant par la filière est celui d'une concurrence indirecte des États-Unis via le Canada (qualifié de « risque de swap ») consistant en un approvisionnement du Canada par de l'éthanol américain, importé à droits nuls², et corrélativement une hausse des exportations d'éthanol canadien à droits nuls vers l'UE grâce au CETA. **Une veille spécifique est opérée par le Service économique régional de l'ambassade de France à Ottawa, qui a mis en place un dialogue avec des représentants de l'industrie de l'éthanol au Canada.** Selon le Département américain de l'Agriculture (USDA)³, dans son rapport, paru en août 2019, sur la situation du marché des biocarburants au Canada : la production d'éthanol canadienne augmente lentement sur la période 2016-2019 (1,74 ML en 2016, 1,73 ML en 2017, estimation de 1,75 ML en 2018, projection de 1,83 ML en 2019), avec un nombre d'unité de production stable (13 depuis 2015 contre 15 auparavant) : une augmentation en 2019 de capacité production dans une usine de l'Ontario explique l'augmentation projetée de production ; en 2020, en raison de la crise de la COVID-19, la production canadienne s'est fortement ralentie en avril, mai et juin. Ainsi sur l'ensemble de l'année, la production d'éthanol pour le biocarburant s'établit à 1620 ML, en recul de près de 10% par rapport à 2019. La consommation, accrue en raison des obligations d'incorporation au Canada de 5% d'éthanol dans les essences (certaines Provinces exigeant des taux encore supérieurs), après avoir augmenté légèrement sur la période 2016-2019, a diminué en 2020 (estimée à 2800 ML, soit un recul de 10%) ; elle demeure largement supérieure à la production domestique. Le risque que le Canada devienne excédentaire par rapport à sa production peut donc être écarté pour plusieurs années. De manière générale, aucun signal dans le sens d'un « effet de swap » n'a été observé à ce stade dans le sens d'une concrétisation de ce risque. En revanche, il conviendra de maintenir la vigilance sur le développement de capacités canadiennes d'exportation aux normes européennes, les flux constatés en 2020 provenant de l'entreprise Greenfield Global Inc qui produit de l'éthanol certifié ISCC.

Recommandations du rapport :

Compléter le suivi des flux commerciaux d'éthanol en provenance du Canada par une veille spécifique consacrée aux flux en provenance des États-Unis.

Prévoir dans le dispositif de suivi une veille concurrentielle réalisée par le SER du Canada sur l'état de la filière éthanol et notamment les projets de développement d'une filière « UE-compatible ».

² Cf. accord États-Unis-Mexique-Canada (AEUMC) (qui remplace l'ALENA), signé le 30 septembre 2018.

³ Il n'y a pas de statistiques canadiennes publiques sur le prix et la production d'éthanol